

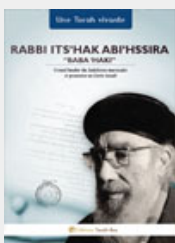


Traité Zevahim

Michna 8 - Chapitre 5

הַבְּכוֹר וְהַמֵּעֶשֶׂר וְהַפֶּסַח,
קֹדָשִׁים קָלִים.
שְׁחִיטָתוֹ בְּכָל מְקוֹם בְּעֶזְרָה,
וְדָמָן טָעוֹן מִתְּנָה אַחַת,
וּבִלְבָּד שִׁיתָן כְּגֹדֵד הִיסוּד.
שָׁנָה בְּאֲכִילָתוֹ:
הַבְּכוֹר וְאָכַל לִכְהֻנִּים,
וְהַמֵּעֶשֶׂר לְכָל אָדָם,
וְנֹאכְלִין בְּכָל הָעִיר,
לְכָל אָדָם,
בְּכָל מֵאֲכָל,
לְשְׁנֵי יָמִים וְלִילָה אֶחָד.
הַפֶּסַח אֵינוֹ נֹאכָל אֶלָּא בְּלִילָה,
וְאֵינוֹ נֹאכָל אֶלָּא עַד חֲצוֹת,
וְאֵינוֹ נֹאכָל אֶלָּא לְמִנּוּיָיו,
וְאֵינוֹ נֹאכָל אֶלָּא צְלִי:

L'[offrande des premiers-nés], la dîme[des animaux et]l'offrande de Pessa'h sont des offrandes de moindre sainteté. Leur égorgement a lieu n'importe où dans la[cour du Temple], et leur sang nécessite un seul dépôt, à condition que[le Kohen]le place[de manière à ce que le sang se retrouve]sur la base[de l'autel. La halakha]diffère quant à leur consommation. L'[offrande des premiers-nés]est consommée par les Kohanim, et l'offrande[des animaux est consommée]par toute personne,[c'est-à-dire tout Juif rituellement pur]. Et elles sont consommées dans toute la ville[de Jérusalem, préparées]de n'importe quelle manière,[pendant]deux jours et une nuit. L'offrande de Pessa'h est consommée uniquement la nuit, et elle n'est consommée que jusqu'à minuit, et elle n'est consommée que par ses inscrits,[c'est-à-dire ceux qui se sont inscrits à l'avance pour participer à l'offrande], et elle est consommée uniquement rôtie,[sans aucune autre préparation].



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions